

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 134

présenté par

M. Mesquida, M. Assaf, M. Cresta, Mme Dombre Coste, M. Roig et M. Olive

ARTICLE PREMIER

Substituer à l'alinéa 12 les deux alinéas suivants :

« - Languedoc-Roussillon ;

« - Midi-Pyrénées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à séparer la région Languedoc-Roussillon de la région Midi-Pyrénées et propose un nouveau découpage des régions, sur des critères à la fois économiques et historiques respectant mieux l'équilibre de ces territoires.

En effet, une réelle disparité existe entre ces deux territoires dans leur développement économique et urbain. Le Languedoc-Roussillon a fait le choix d'un maillage territorial organisé autour de l'arc méditerranéen, composé de plusieurs pôles urbains dynamiques face à une centralisation toulousaine en Midi-Pyrénées.

Le dynamisme de la région languedocienne n'est plus à démontrer. La croissance démographique présage la possibilité d'atteindre les 3 000 000 d'habitants d'ici 2025. Cette région est la 4^{ème} région touristique du pays grâce notamment au succès de la mission Racine. Elle se classe également comme la 1^{ère} région en terme de création d'entreprises innovantes. Grâce à une politique volontariste, ce territoire a mis en place un label depuis 2005: Sud de France pour l'ensemble de nos produits.

De plus, le Languedoc Roussillon possède toujours le premier vignoble du monde en surface. Ce dynamisme se manifeste également par des infrastructures puissantes qui ont désenclavé le territoire

comme la ligne ferroviaire à grande vitesse qui contourne Nîmes et Montpellier avec l'objectif de minimiser l'impact environnemental. Harmoniser les infrastructures entre Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon présenterait un coût important et prendrait de nombreuses années.

Enfin, la ville de Montpellier, nouvelle métropole, dispose déjà d'un véritable pôle de recherche où le centre hospitalo-universitaire compte parmi les établissements de soins les plus renommés en France.

Regroupant cinq départements aux profils différents, l'aménagement du territoire a permis, depuis de nombreuses années, de faire de ce territoire, un territoire équilibré.

Pour donner une chance de réussite à cette réforme la carte des Régions doit être en totale adéquation avec les réalités territoriales et les volontés locales.

C'est pourquoi, la région Languedoc Roussillon, compte tenu de sa capacité à se hisser parmi les territoires les plus attractifs de notre pays, a toute sa place sur la nouvelle carte de France.